

Règlements officiels – Concours « Gagnez votre quatuor de golf »

1. Organisateur du concours

Le concours est organisé par **Agence Ton Caddie**.

2. Admissibilité

Le concours est réservé aux résidents du Québec âgés de 18 ans et plus. Une seule participation par personne est autorisée.

3. Durée du concours

Le concours débute le 11 août 2025 et se termine le 17 août 2025 à 23 h 59.

4. Mode de participation

Pour participer, il suffit de répondre à quelques courtes questions dans le sondage prévu à cet effet, envoyé via infolettre à tous les abonnés actifs avant le 11 août 2025. Le concours est exclusivement réservé aux abonnés de l'infolettre de l'Agence Ton Caddie.

5. Description du prix

Un quatuor de golf dans l'un des clubs de golf suivants : Club de golf Lac St-Joseph, Club de golf Victoriaville, Club de golf Le Portage, Club de golf Coaticook ou Club de golf Le Du Moulin. Le gagnant pourra choisir son club parmi ceux-ci. La valeur du prix varie selon le terrain choisi. Le prix n'est ni monnayable ni transférable.

6. Tirage et attribution du prix

Le tirage aura lieu le 18 août 2025 parmi les participations admissibles reçues. Le gagnant sera contacté par courriel pour les détails de la réclamation du prix et le choix du terrain. Le nom du gagnant sera également annoncé sur la page « Concours et promotions » du site web de l'Agence Ton Caddie ainsi que dans nos infolettres.

7. Conditions générales

En participant au concours, les participants acceptent les présents règlements. L'Agence Ton Caddie se réserve le droit de modifier ou d'annuler le concours en tout temps, sans préavis, si des circonstances hors de son contrôle l'exigent.